

COMMUNIQUÉ

Fribourg/Bulle, le 13 décembre 2018

Fiscalité des entreprises fribourgeoises: l'économie soutient un projet équilibré

Les organisations faîtières de l'économie fribourgeoise saluent l'adoption par le Grand Conseil, ce jeudi 13 décembre 2018, de la loi sur la mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises. La CCIF, la FPE et l'UPCF soutiennent sans réserve la mise en place d'une fiscalité équilibrée, favorable à l'emploi, aux investissements et à l'innovation. Les mesures d'accompagnement sociales apporteront chaque année plus de 30 millions de francs de soutiens financiers aux familles, dont la majeure partie est financée par les employeurs.

La réforme fribourgeoise de la fiscalité des entreprises est incontournable, car la Suisse va abandonner dans le cadre de la Réforme fiscale et du financement de l'AVS (RFFA), dès 2020, les statuts fiscaux spéciaux destinés aux entreprises à vocation internationale. Sans une baisse du taux d'imposition des bénéfices des entreprises à 13,72%, contre 19,86% actuellement, le canton de Fribourg s'exposerait au risque d'un départ massif des entreprises à statuts qui offrent plus de 8000 emplois directs et indirects dans le canton.

La CCIF, la FPE et l'UPCF constatent que cette réforme s'accompagne d'une hausse de l'imposition partielle des dividendes à 70%, contre 50% jusqu'ici. Cette augmentation constitue une contrepartie substantielle de la part des propriétaires d'entreprises, d'autant plus que les employeurs vont parallèlement financer une hausse des allocations familiales de 240 francs par enfant et par an ainsi que des mesures sociales supplémentaires destinées aux places d'accueil pour les enfants et la formation des jeunes.

Les entreprises fribourgeoises s'engagent donc financièrement pour le maintien d'une économie et d'une fiscalité compétitives, ce que garantit la réforme adoptée par le Grand Conseil. Les milieux économiques s'engageront avec conviction dans la campagne en faveur de cette réforme équilibrée, qui restaurera l'égalité de traitement entre toutes les entreprises et leur permettra de continuer d'investir dans la recherche et le développement et dans la création de nouvelles places de travail. La nouvelle fiscalité des entreprises est un projet d'avenir, favorable à tous les habitants du canton de Fribourg.

Contacts:

Chantal Robin, directrice CCIF: 079 633 79 53 Nadine Gobet, directrice FPE: 079 418 46 27 Reto Julmy, directeur UPCF: 026 350 33 00